



Commune de TAIARAPU-EST



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL IDV

Date de convocation 22/10/2021
Date d'affichage 22/10/2021
Date de séance 28/10/2021

L'an deux mille-vingt-un, le vingt-huit du mois d'Octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAFAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION	
					POUR	CONTRE		
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	22	GARBUTT Hugo, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	10	VIVISH Titaua, 2 ^{ème} Adjoint		X	Bruno LUCAS	X		
Absents	01	LENOIR Patricia, 3 ^{ème} Adjoint		X	Anthony JAMET	X		
Votants	32	TERAITETIA Annabella, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	28	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	04	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint		X	Hugo GARBUTT	X		
Délibération N°54/2021/CTE Approuvant l'opération « Rénovation des canalisations de refoulement et de distribution, des antennes et pose de compteurs individuels sur le réseau d'eau potable alimenté par la source Van Bastolaer ».		PERRY Tarona, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Tarona PERRY	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		SIE Mario, Conseiller Municipal	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Béatrice Omar	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira		X	Wily CHUNG-SAO	X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Robert DUFOUR	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X					X
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti	X			X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X					X
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale		X	Moroni TEKURIO			X
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X					X
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X	Hérold ATANI	X		
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	TAAREA Vehiarii, Conseiller Municipal		X	Merio SIE	X			

Formant la majorité des membres en exercice.



NOTE DE PRESENTATION
N°54/2021/CTE

OBJET : Approuvant l'opération « Rénovation des canalisations de refoulement et de distribution, des antennes et pose de compteurs individuels sur le réseau d'eau potable alimenté par la source Van Bastolaer ».

La commune de TAIARAPU-EST a réalisé un important programme d'études et de travaux sur son réseau AEP sur la période 2012-2018.

Ces travaux ont été fractionnés en plusieurs programmes répartis dans le temps et sur tout le territoire de la commune.

Parmi les opérations qui ont été démarrées, certaines d'entre elles ont été menées jusqu'à leur terme (travaux réalisés) tandis que d'autres se sont arrêtées au stade d'étude faute de financement.

Par ailleurs, en raison de certaines difficultés rencontrées (problèmes fonciers en particulier), des arbitrages ont été décidés par la commune et la programmation initialement prévue par le plan directeur n'a pas été strictement respectée.

La commune a donc sollicité le bureau d'étude SPEED afin de :

- disposer d'une cartographie synthétisant tous les travaux et études réalisés ;
- mettre à jour sur la période 2021-2023 la hiérarchisation des actions du plan directeur en fonction des opérations déjà réalisées, des nouvelles contraintes ou priorités identifiées et des souhaits de la commune.

Le programme de travaux faisant l'objet de cette délibération correspond à une partie de la programmation proposée par la SPEED.

Une demande de financement sera déposée au Contrat de Développement et de Transformation 2021-2023 pour la programmation de ces travaux.

Tel est le projet de la délibération qui vous est soumis pour approbation.



DELIBERATION N°54/2021/CTE du 28/10/2021

Approuvant l'opération « Rénovation des canalisations de refoulement et de distribution, des antennes et pose de compteurs individuels sur le réseau d'eau potable alimenté par la source Van Bastolaer ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune**

- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifiée par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007;
- Vu la note de présentation ;
- Vu le règlement intérieur du Contrat de Développement et de Transformation ;
- Oui l'exposé du Maire.

Après avoir délibéré en sa séance du 28/10/2021

ADOPTE

Article 1er : Le dossier de demande de financement annexé et son plan de financement relatif au programme de travaux de « **Rénovation des canalisations de refoulement et de distribution, des antennes et pose de compteurs individuels sur le réseau d'eau potable alimenté par la source Van Bastolaer** »..

Article 2 : Le plan de financement est défini comme suit :

Organisme	Taux	Montant
Contrat de développement et de transformation	85% du TTC	394 984 974 XPF
Commune	15% du TTC	69 703 231 XPF
TOTAL Opération		464 688 205 XPF

Article 3 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,


Anthony JAMET

Le Maire de la commune de Tairapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le ...1.9.NOV. 2021.....